



- e) Les universités membres de SIC peuvent aussi exploiter cette avenue quand une ou un de leur étudiant-athlète est impliqué.

**04-12-04 Murray/Hoffman**

**Adoptée**

**Que le processus décisionnel s'appliquant à la suspension provisoire possible soit le suivant :**

- a) Considérant la dimension temporelle d'une infraction de dopage, le comité de dopage de SIC examinera les circonstances de chaque infraction au cas par cas, avant de décider ou non de demander la suspension provisoire.
- b) La décision du comité de dopage sera ensuite diffusée électroniquement aux membres du conseil d'administration dans les 24 heures suivantes. Les membres du CA auront eux aussi 24 heures pour exprimer leurs réserves sur la demande du comité de dopage. Si au moins trois membres du CA émettent des réserves sérieuses durant cette période de 24 heures, la demande de suspension provisoire du comité sera rejetée.

**Coupe Vanier 2006**

**04-12-05 St-Denis/Sheahan**

**Adoptée**

**Que le mandat d'organiser et d'accueillir la Coupe Vanier 2006 soit confié à l'Université de la Saskatchewan.**